Städtekonferenz Kultur
Conférence des villes en matière culturelle
Conferenza delle città in materia culturale

Culture et vie nocturne: Recommandations de la Conférence des villes en matière culturelle

La vie nocturne, la «culture de clubs», peut et doit se financer elle-même; il s'agit principalement de divertissement et de loisirs d'une part, et d'activités lucratives d'autre part. Certains soutiens à des contributions à caractère culturel sont toutefois possibles. Le soutien de l'encouragement de la culture par les villes ne s'oriente pas sur la consommation de loisirs par la population; il ne reflète pas le comportement de la majorité. La requête d'intégrer la «culture de la vie nocturne» dans la discussion culturelle des villes mène tôt ou tard à des demandes financières. Dans le domaine de la vie nocturne se développent de nouvelles formes de cultures que les responsables culturels devraient suivre voire, le cas échéant, soutenir.

- L'encouragement de la culture par les villes soutient la production et la présentation d'art/de culture, indépendamment du fait que cela ait lieu le jour ou la nuit. La notion de «culture de la vie nocturne» est d'ordre sociologique et non culturel.

- Les lieux culturels sont soutenus sur la base d'un mandat culturel défini. Il convient de considérer favorablement qu'ils proposent aussi des offres liées à la vie nocturne (fêtes, partys, etc.). Ces manifestations permettent de fournir des ressources supplémentaires à l'offre subventionnée. Il faut ici accepter une concurrence possible faite à des prestataires privés.

- Des soutiens peuvent être octroyés à des concerts, des cycles particuliers et d'autres événements dans le cadre de l'activité d'un club qui ne peuvent être considérés comme commerciaux parce qu'ils sont liés à un risque. Cela permet de soutenir des scènes dédiées aux artistes locaux ainsi que des artistes émergents dans de nouvelles formes de performances. La qualité est ici le critère principal.

- Les responsables culturels des villes participent à des groupes de travail réunissant divers services communaux et consacrés à la vie nocturne. Ils y représentent le domaine de la production culturelle (pas de la jeunesse, pas du socio-culturel, pas des questions de sécurité) et contribuent à mieux faire comprendre aux autres services les besoins et la fonction de la culture. L'objectif est de maintenir un équilibre entre tous les aspects de la vie nocturne (prévention contre le bruit/l'alcool/la drogue/la violence, collecte des déchets, culture) et de ne pas attribuer une responsabilité demesurée à un seul service.

- Les responsables culturels des villes entretiennent des contacts avec des gérant-e-s de bar et de clubs intéressé-e-s et visent à les intégrer dans le dialogue avec la Ville.

Les présentes thèses et recommandations ont été élaborées par un groupe de travail de la CVC et approuvées lors de la conférence du 27 mars 2014 à Berne.

La Conférence des villes en matière culturelle (CVC) est l'organisation succédant à la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC) qui regroupait les villes suisses entre 1984 à 2009. Elle compte 25 membres et est une section de l'Union des villes suisses. Peuvent devenir membres de la CVC les villes et communes suisses dont la population résidente dépasse 10 000 personnes, qui assument un rôle de centre, qui estiment que la mise à disposition d'une offre culturelle variée est une nécessité vis-à-vis de la population et dont la promotion culturelle est assurée à un niveau professionnel.

Conférence des villes en matière culturelle CVC
Monbijoustrasse 8, Case postale 8175, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32, Telefax 031 356 32 33
info@skk-cvc.ch, www.skk-cvc.ch